

Image not found or type unknown



## Délais préavis de sortie ?

Par **Pacaud19380**, le **26/07/2016** à **16:09**

Bonjour,

Suite a la mise en vente de la maison que je Louai, j'ai donné mon préavis de départ pour le 15 juillet. J'ai rendu les clés a cette même date.

Je viens d'avoir mon propriétaire au téléphone aujourd'hui et me propose de faire l'État des lieux le 6 août prochain.

Donc ma question : Est-ce légale ?

J'attends vos réponse svp.

Bien cordialement.

Pacaud

Par **Pacaud19380**, le **27/07/2016** à **14:29**

Petit up !!!

Par **janus2fr**, le **27/07/2016** à **15:34**

Bonjour,

Vous voulez-dire que vous avez rendu les clés sans faire l'état des lieux ? Pourquoi ?

Par **Pacaud19380**, le **27/07/2016** à **19:51**

Bonsoir.

Oui j'ai bien rendu les clés à la propriétaire mais son fils qui gère cette maison était soit disant en vacances et donc absent le jour de la remise des clés...

Par **janus2fr**, le **28/07/2016** à **07:04**

A partir du moment où la propriétaire a accepté les clés, on peut en déduire qu'elle était d'accord pour ne pas faire d'état des lieux. Sinon, elle devait refuser la remise des clés.

Par **Pacaud19380**, le **29/07/2016** à **07:48**

Bonjour et merci de votre reponse rapide.  
Bien cordialement.  
Pacaud

Par **Pacaud19380**, le **06/08/2016** à **17:52**

Bonjour,  
Pour vous tenir au courant: aujourd'hui donc à eu lieux la rencontre pour l'État des lieux que j'ai bien entendu refusé.  
Je vous tiendrais informé de la suite donner par la propriétaire.  
Bien cordialement.

Par **janus2fr**, le **07/08/2016** à **10:31**

Bonjour Jay THEOPHILLE,  
La durée du bail n'a pas de report avec la problématique.  
Sinon, un bail pour résidence principale du locataire ne peut pas être de 6 mois.  
La loi fixe la durée des baux à :  
- 1 an reconductible en meublé (avec possibilité à 9 mois sans reconduction pour les étudiants).  
- 3 ans minimum reconductibles en vide si le bailleur est une personne physique, 6 ans pour une personne morale (possibilité d'un bail réduit, un an minimum selon l'article 11).